Circulaire de rentrée 2017 **[1]**

Circulaire n° 2017-045 du 9 mars 2017 [2]
Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 10 du 9 mars 2017
Les grandes orientations de la rentrée 2017 sont les suivantes :
1. Une École exigeante et attentive au parcours de chaque élève
1.1. Une ambition affirmée pour l'école et le collège
1.2. Des parcours scolaires cohérents et sécurisés
1.3. Une École juste et inclusive
2. Une École porteuse des valeurs de la République
2.1. Une École qui assure la sécurité des élèves et des personnels
2.2. Une École laïque qui prépare aux enjeux d'une société démocratique
2.3. Un cadre de vie apaisé et respectueux qui met en confiance les élèves et les personnels
2.4. Une relation plus forte avec les parents au service de la réussite des élèves
3. Une École ouverte sur le monde contemporain
3.1. Des formations en phase avec les évolutions économiques et sociales pour permettre l'insertion des jeunes et la poursuite d'études
3.2. La transformation numérique de l'École
4. Des équipes pédagogiques mieux accompagnées
4.1. Une formation initiale et continue des enseignants, CPE et psychologues de l'éducation nationale renforcée
4.2. Le soutien à la recherche et à l'innovation
4.3. Une production inédite de ressources et une logique ambitieuse d'accompagnement de l'expertise pédagogique des enseignants
4.4. Le PPCR et l'évaluation des enseignants

Les principales mesures relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers figurent dans la partie "1.3. Une École juste et inclusive". Sont notamment mentionnés deux dispositifs de formation destinés aux personnels spécialisés : le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) et le DEAES (diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social).

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/circulaire-de-rentr%C3%A9e-2017
[2] http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113978